**Compte rendu AG du CNB 4 juin 2021**

Bonjour à toutes et à tous

Comme habituellement, voici un compte rendu de notre dernière AG du CNB du 4 juin dernier.

Beaucoup de questions étaient inscrites à l'Ordre du jour, mais nous ne reviendrons que sur celles présentant un enjeu et une importance au plan politique.

1/ Résolution adoptée par l'AG pour la défense de la justice et de l'état de droit :

Celle résolution adoptée à l'unanimité a constitué un moment fort de nos travaux et elle a été, comme vous l'avez certainement relevé largement reprise dans la presse.

La profession a tenu à réaffirmer avec force notre attachement à l'état de droit, à la séparation des pouvoirs et aux principes de la procédure pénale ; elle s'est également élevée contre les attaques politiciennes et totalement inappropriées dont faisaient l'objet la justice, rappelant que la vraie et seule solution est de doter enfin ce service public de moyens suffisants et adéquats.

2/ L'intervention de Mme Chantal ARENS, Première Présidente de la Cour de Cassation a également constitué un moment important de nos travaux.

Elle a mis l'accent sur les risques que font peser les dernières critiques émanant de syndicats de police et d'une partie de la classe politique à l'encontre de la justice, la nécessité de respecter la séparation des pouvoirs, et la défense de l'état de droit.

Elle a également exprimé ses inquiétudes s'agissant de l'avenir de la démocratie dans notre pays.

Elle a aussi clairement rappelé qu'il fallait enfin doter le SP de la justice de moyens suffisants et adéquats, comme seule alternative sérieuse et crédible pour sortir de la crise actuelle.

Enfin, elle a indiqué qu'elle était favorable, dans le cadre de la charte sur le conseil consultatif conjointe de déontologie magistrats-avocats, signée notamment avec la Cour de cassation, le CSM, le CNB, la Conférence des bâtonniers et le Barreau de Paris, à la mise en place de groupes de travail pour avancer sur ces sujets.

Elle a clairement indiqué aussi son opposition à la procédure de "filtrage" des pourvois, telle qu'elle avait été préconisée par Monsieur LOUVEL

3/ La commission libertés et droits de l'Homme, présidée par Laurence ROQUES a présenté deux rapports ; un rapport d'information sur l'irresponsabilité pénale et les risques graves d'une réforme envisagée par les pouvoirs publics dans le contexte particulier que nous connaissons et qui pourrait conduire à de graves dérives.

Il s'agissait en l'état d'un rapport d'information

Le second rapport présenté par cette commission portait sur la nécessaire présence d'un avocat de l'enfant en matière d'assistance éducative ; présence visant à renforcer les droits de l'enfant.

S’agissant de la systématisation de la désignation de l’avocat auprès de l’enfant  en assistance éducative l’idée est désormais de tout faire pour que cette  proposition devienne une disposition législative dans le cadre de l’avant projet de loi sur l’enfance qui sera débattu en juillet au parlement

Ce rapport et la motion qui y était jointe ont été très largement adoptés par l'AG.

4/ La commission formation a présenté un rapport visant à la création d'une spécialisation en droit des mineurs ; les élus SAF ont bien évidemment soutenu cette proposition, rappelant par la même occasion la nécessité de réformer les modalités et la procédure actuelle d’accès aux spécialisations aujourd'hui complexes, contraignantes, coûteuses sur le plan financier, et surtout pas toujours orientées vers une évaluation de la pratique professionnelle de l'avocat dans la spécialité.

Ce rapport a été largement adopté.

5/ La commission formation a également présenté un rapport sur la réforme de la formation professionnelle des élèves avocats ; pour mémoire le CNB avait adopté fin 2018 une réforme à laquelle nous étions opposés (réduction de la durée de la formation, PPI devenu facultatif et réduit dans la durée et surtout qui n'assure aucun statut aux élèves avocats).

La commission CLAVEL HAERI à laquelle avait participé le CNB malgré notre forte opposition avait souhaité aller même au-delà en termes de réduction de la durée de formation.

Ces modifications devaient intervenir en les déclassant et donc le Conseil Constitutionnel a été saisi, aux termes d'une récente décision le CC a refusé ce déclassement sauf sur deux points accessoires.

Cela ouvre donc le champ pour travailler à une réforme ambitieuse, véritablement de nature à assurer aux élèves avocats une formation de qualité, en alternance, et un véritable statut garantissant des conditions matérielles décentes.

Vous vous souvenez sans doute que le SAF avait confié une étude de faisabilité à une équipe d'enseignants de la faculté de droit de Nanterre, sous la direction du professeur WOLMARCK qui a rendu un très bon rapport ; nous avons là l'occasion et l'opportunité de le remettre à l'ordre du jour.

6/ L'AG a adopté les comptes de l'ancienne mandature, et donné quitus au trésorier sortant ; les élus SAF ont mis à profit ce débat sur les questions financières pour rappeler qu'au début de l'année une motion a été adoptée par l'AG contenant des propositions visant à assurer un fonctionnement plus transparent et plus démocratique du CNB sur les questions financières.

Nous avons également demandé la publication sur le site du CNB de la motion évoquée plus haut, comme moyen de renforcer la crédibilité du CNB.

Sur ces deux demandes, "la cause semble avoir été entendue", mais nous resterons bien évidemment vigilants"

7/ Enfin, la commission égalité, présidée par Florence NEPLE a présenté une motion pour réaffirmer la participation du CNB à la marche des fiertés et son soutien à la lutte contre toutes les discriminations LGBTQIA+.

Les élues et élus SAF au CNB